



# Avis de la réunion du Conseil de Gestion pédagogique du vendredi 24 mai 2019

## Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

### **Membres représentants des professeurs**

Yves Dorme, Lilian Cornélis, Virginie Thirion

### **Membre représentant du personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

### **Membre représentant des assistants**

Christine Grégoire

### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (C.G.S.P.), Frédéric Roullier-Gall (S.L.F.P.)

### **Membres représentants des étudiants**

Yann Ducreux, Léole Poubelle

### **Invité**

Aurélien Hougardy, Eliot Ratinaud, Anaïs Mattenet, Hélène Dereppe

## Excusés

Olivier Boudon, Paul-Jean Vranken, Adèle Grégoire, Stéphane Olivier

## Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du CGP en date du 26/04/2019
- Attributions
- Avis des commissions de recrutement
- Modifications du décret Paysage
- Divers

Ouverture de la séance à 12h35

### **1) Approbation du projet de PV de la réunion du CGP en date du 26/04/2019**

Les membres du CGP prennent connaissance du projet de PV.

**Le projet de PV est approuvé à l'unanimité des présents.**

### **2) Attributions**

CHENE Elsa

30h conférencier – Type long – en “Interprétation et mise en scène (Mise en scène)” pour l’encadrement des mises en lecture qui auront lieu lors du festival OUTSAS

LEBOURG Aurélien

15h conférencier – Type court – en “Prise et traitement du son (Mixage)” pour l’encadrement du mixage de l’exercice Réalité.

**Les attributions sont votées globalement à main levée : 7 voix Pour, 2 Abstentions, 0 voix Contre.**

*Arrivée de Lilian Cornélis*

### **3) Modifications du décret Paysage**

Une nouvelle version du décret Paysage a été adoptée au Parlement de la Communauté française le 02 mai 2019. Aurélien Hougardy vient en présenter certaines modifications qui auront un impact sur l'organisation des études à l'INSAS.

Tout d'abord, le décret décrit dorénavant les modalités d'inscription pour un élève libre. Celui-ci peut suivre des Unités d'enseignement isolément, en dehors d'une inscription régulière. Il ne pourra pas s'inscrire à un PAE supérieur à 20 ECTS, et le droit d'inscription sera fixé par l'INSAS, proportionnellement au nombre d'ECTS suivis, avec un minimum de 10 ECTS, et pas plus du tiers du montant du minerval à taux normal.

Ensuite, l'article 100 du décret paysage est modifié à plusieurs endroits, notamment en ce qui concerne les étudiants qui possèdent encore des ECTS de fin de cycle de bachelier à valider et qui désirent s'inscrire en master. Dans l'ancienne version du décret, un étudiant pouvait s'inscrire aux 60 ECTS d'un master 60 en ayant au plus 15 ECTS de bachelier à valider. A la fin de l'année académique, il pouvait valider les 60 ECTS de son master à condition qu'il ait validé les ECTS de bachelier.

Dorénavant, un étudiant qui possède des ECTS de fin de cycle de bachelier, peut inscrire des UE de master SAUF celles qui concernent les travaux de fin d'études.

Une communication sera faite aux étudiants concernant les modifications de l'article 100.

A propos des frais d'inscription, les étudiants ne doivent plus verser 10% du montant du minerval pour le 31 octobre et le solde au 4 janvier, mais une somme forfaitaire de 50€ pour le 31 octobre, et le solde au 1er février.

Ce décret est d'application dès à présent.

### **4) Divers**

#### *Nominations des assistants sous le nouveau statut*

Suite au changement de statut des assistants et des chefs de travaux et de programmation, un membre du CGP demande où en est la question de la nomination de ces personnes.

Le directeur répond que des discussions sont en cours avec le cabinet Marcourt à ce sujet. Les élections et le futur changement de gouvernement ainsi que la proximité des vacances ne facilitent pas les choses.

#### *Genre et documents administratifs*

Un membre du CGP demande s'il était possible de remplacer la mention "sexe" par la mention "genre" sur tous les documents administratifs internes, ainsi que dans le dossier socioculturel et sur le portail des candidats. Ce membre demande également de modifier les renseignements "père et mère" par "parent 1 et parent 2".

Les membres du CGP approuvent cette demande, et les modifications seront apportées.

La séance est levée à 13h45

Laurent Gross  
Directeur